



# CGV100 – CGV210L – CGV220 –CGV330L – CGV420L –CGV425

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2017/776)

Version:1

Date de version:31/10/2019

Langue:FR

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom de la substance	:	CGV100 - 100 gr., 190 ml CGV210L - 210 gr., 380 ml CGV220 - 220 gr., 400 ml CGV330L - 330 gr., 600 ml CGV420L - 420 gr., 760 ml CGV425 - 425 gr., 770 ml
Description chimique	:	mélange odorant de gaz combustibles à l'état liquide, sous pression.
N°IDX	:	649-202-00-6.
N°EC	:	270-704-2.
N° d'enregistrement	:	01-2119486557-22 <sup>[1]</sup> .
N°CAS	:	68476-85-7.

<sup>[1]</sup> Les gaz de pétrole liquéfiés sont exemptés de l'obligation d'enregistrement en vertu du point 10 de l'annexe V du règlement (CE) n° 1907/2006 de la CE (REACH). Le numéro d'enregistrement 01-2119486557-22 correspond à l'identifiant «Hydrocarbures, C3-4». Sinon, le fournisseur de gaz de pétrole liquéfié peut avoir enregistré ses composants: n-butane (01-2119474691-32), isobutane (01-2119485395-27) et propane (01-2119486944-21).

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	:	Cartouche de gaz combustible pour le soudage et le remplissage d'appareils portables professionnels et domestiques.
--------------------------	---	---

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	:	Nom: HOZELOCK-EXEL Rue: 891 route des Frênes - ZI Nord Arnas CP: BP 30424 Code postal/Ville: 69653 Villefranche Cedex Pays: France
Fabricant	:	Nom: PROVIDUS S.r.l. Rue: Corso Piemonte 20 - 10088 - Volpiano (TO) Pays: Italie Téléphone: +39.011.9882245 Fax: +39.011.9953239 E-mail: info@providusit.com Dr. RAVIOLO Marco


#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : + 33 (0)1 45 42 59 59

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

	Classification	Mentions de danger (H)	
	Flam. Gaz 1	H220	Gaz extrêmement inflammable.
	Liq. Gaz	H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Dérogation aux exigences en matière d'étiquetage:

Mélanges contenant du gaz de pétrole liquéfié mis sur le marché en tant que cartouches conformes à la norme EN 417 («Cartouches métalliques non rechargeables pour gaz de pétrole liquéfiés, avec ou sans valve», à utiliser avec les appareils portatifs; construction, inspection, essais et marquage») portent uniquement le pictogramme approprié, les indications de danger et les consignes de sécurité relatives à l'inflammabilité.

### Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement  
Identificateurs du produit

Danger  
Gaz de pétrole liquéfié.

Mentions de danger

H220 - Gaz extrêmement inflammable.  
H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

-

Mises en garde - Généralités

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Mises en garde - Prévention

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Mises en garde - Réponse

P377 - Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.

Mises en garde - Stockage

P381 - Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

Mises en garde - Élimination

P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

-

## 2.3. Autres dangers

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air, en particulier dans les endroits confinés.

L'accumulation de vapeurs dans des zones confinées peut provoquer une suffocation en raison de la diminution de la concentration en oxygène.

Les vapeurs sont invisibles même si la dilatation du liquide produit un brouillard en présence d'air humide.

Les vapeurs de GPL sont plus lourdes que l'air et ont tendance à tomber au sol et à se stratifier.

Le contact avec la phase liquide du produit avec la peau et les yeux peut provoquer des engelures.

La combustion du produit libère du CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone), un gaz asphyxiant; une diminution de la concentration en oxygène (due à une ventilation insuffisante/des émanations de gaz d'échappement) peut également libérer du CO (monoxyde de carbone), un gaz extrêmement toxique.

Si les conteneurs sont fortement chauffés (par exemple en cas d'incendie), cela peut entraîner une forte augmentation du volume et de la pression du liquide contenu à l'intérieur et des conteneurs peuvent exploser.

Les substances constituant le produit ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB au sens de l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Substance	C (%)	Classification	Limites de concentration spécifiques	Note
Petroleum gases, liquefied <sup>[2][3]</sup> N°CAS:68476-85-7 N°EC:270-704-2 N°IDX:649-202-00-6	C≤ 100.0%	H220 : Gaz extrêmement inflammable. H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.	-	-

<sup>[2]</sup> Composition: isobutane/n-butane = 70%; propane = 30%.

<sup>[3]</sup> La classification en tant que produit cancérigène ou mutagène n'est pas nécessaire, car la substance contient du 1,3-butadiène en un pourcentage inférieur à 0,1%.

### 3.2. Mélanges

Pas de données disponibles

### 3.3. Remarque

Pas de données disponibles

## SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation	:	Éloigner la victime de la source d'exposition et à l'air frais. Si des symptômes respiratoires imputables à l'inhalation de vapeurs se développent, consultez immédiatement un médecin. En cas de difficultés respiratoires, pratiquer la respiration artificielle.
Après contact avec la peau	:	Enlevez soigneusement les vêtements contaminés. Rincer la peau affectée avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin afin que la victime puisse être traitée pour des engelures possibles.
En cas de contact avec les yeux	:	Rincer abondamment à l'eau en maintenant les yeux bien ouverts. Demander de l'aide médicale immédiatement.
En cas d'ingestion	:	L'ingestion n'est pas considérée comme une voie d'exposition prévisible.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation de vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central, accompagnée de symptômes tels que somnolence, vertiges, vision brouillée et arythmie. Le contact avec le liquide qui s'évapore rapidement provoque des engelures.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pour des indications sur le besoin éventuel de consulter un médecin et/ou de traitements particuliers, veuillez vous reporter à la SECTION 4.1. Les symptômes liés à l'inhalation de vapeurs peuvent se développer plus tard après l'exposition. Montrez au médecin l'étiquette du produit et/ou la fiche de données de sécurité du produit.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Les incendies de petites entités ou les moyens de transport peuvent être éteints à l'aide d'extincteurs appropriés aux incendies de classe C (par exemple, poudre chimique ou dioxyde de carbone).
Moyens d'extinction inappropriés	:	Ne pas utiliser d'eau ou de mousse à jet intégral.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est un gaz hautement inflammable sous pression. En cas d'incendie, le ou les réservoirs de gaz peuvent exploser et générer des fumées irritantes et des gaz toxiques (monoxyde de carbone) et l'éjection de fragments métalliques. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et ont tendance à tomber et à se stratifier près du sol.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Evacuer et isoler la zone. Seul le personnel bien formé doit avoir accès à la zone. En cas d'incendie dû à une fuite de gaz, ne pas éteindre l'incendie à moins que la fuite ne puisse être stoppée en toute sécurité. Il est préférable de lutter contre un incendie provoquant un dégagement de gaz enflammé qu'un nuage de gaz se propageant vers une source d'inflammation. Les rejets de gaz enflammés importants qui ne peuvent pas être éteints en arrêtant le flux de gaz doivent être maîtrisés à l'aide d'hydrants à jets fractionnés; ceci pour diminuer la concentration de nuages de gaz possibles. Demandez l'intervention des pompiers si vous n'êtes pas sûr d'éteindre le feu sous peu et avec le moyen d'extinction disponible. Refroidissez les conteneurs exposés au feu avec de l'eau atomisée afin d'éviter une surchauffe et une explosion des conteneurs. Les pompiers doivent toujours disposer des équipements de protection individuelle appropriés (casque, gants anti-feu et appareils respiratoires autonomes à pression positive avec masque de protection du visage) [réf. EN 469]. Empêcher les eaux d'extinction contaminées de s'écouler dans les égouts ou les rivières.

#### 5.4. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evacuer et isoler la zone. Seul le personnel bien formé doit avoir accès à la zone. Éliminer toutes les sources d'inflammation si cela peut être fait en toute sécurité. Essayez de contenir la version du produit à la source si cela peut être fait en toute sécurité. Assurer une bonne ventilation. Ne pas inhaler les vapeurs et éviter le contact du liquide avec la peau et les yeux. Avertissez les autorités selon ce qui est prévu par le plan d'urgence.

##### Pour les non-secouristes:

Utiliser un équipement de protection individuelle adéquat (voir la SECTION 8.2).

##### Pour les secouristes:

Utiliser un équipement de protection adéquat (voir la SECTION 8.2). En cas d'intervention dans des zones où la présence de gaz est élevée (zones confinées, par exemple), utiliser un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive. Travaillez au vent si vous pouvez le faire en

toute sécurité. Utilisez également des bouches à jets fractionnés afin de réduire la concentration de nuages de gaz possibles en dessous de la limite inférieure d'explosivité. Empêcher le gaz de se répandre dans les zones basses, car la densité de vapeurs de gaz est supérieure à celle de l'air et que les vapeurs ont tendance à se stratifier près du sol. Orientez les contenants de manière à empêcher le liquide de s'écouler si vous pouvez le faire en toute sécurité.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Limitez autant que possible les écoulements de produit. Empêcher le produit de se répandre dans l'environnement et de s'écouler dans les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines. Avertir les autorités en cas de déversement important dans les égouts ou les voies navigables.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si le produit ne s'est pas volatilisé, absorber les résidus avec un matériau inerte (sable, écume de mer/sépiol, béton ou sciure de bois) et conserver dans un récipient bien étiqueté. Utilisez uniquement des outils anti-étincelles. NE PAS utiliser d'équipements électriques/outils qui ne sont pas fournis avec un système antidéflagrant. Stockez temporairement les résidus de produit à l'air libre avant de les acheminer vers le système d'élimination des déchets. Laver la zone concernée avec de l'eau afin d'éliminer la contamination résiduelle.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle, reportez-vous à la SECTION 8. Pour plus d'informations sur les propriétés écotoxicologiques du produit, reportez-vous à la SECTION 12. Pour plus d'informations sur l'élimination du produit, reportez-vous à la SECTION 13.

### 6.5. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

Les opérations de manutention du produit ne doivent être effectuées que par du personnel qualifié, dûment formé aux risques spécifiques liés à cette opération et aux précautions de sécurité à prendre. Assurer une bonne ventilation. Ne pas inhaler les vapeurs et éviter le contact du liquide avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir la SECTION 8.2). Utilisez uniquement des outils anti-étincelles. NE PAS utiliser d'équipements électriques/outils qui ne sont pas fournis avec un système antidéflagrant. Tenir à l'écart des sources de chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Assurer la mise à la terre des conteneurs, des tuyaux et de l'équipement. Évitez l'accumulation de charges électrostatiques. NE PAS percer/brûler les récipients même s'ils sont vides après utilisation. Ne pas vaporiser sur des flammes nues ou sur toute autre source d'inflammation. Ne pas manger, boire en utilisant le produit. Après utilisation, lavez-vous soigneusement les mains ainsi que les autres zones de la peau exposées au produit. Laver périodiquement les vêtements de travail et l'équipement de protection individuelle pour éliminer les contaminants.

#### Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Planifiez une ventilation localisée par aspiration ou tout autre dispositif approprié afin de maintenir les particules dans l'air en dessous de la limite d'exposition recommandée. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Après utilisation, lavez-vous les mains et les autres zones de la peau exposées au produit. Laver périodiquement les vêtements de travail et l'équipement de protection individuelle pour éliminer les contaminants.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockez le produit exclusivement dans le récipient d'origine bien fermé. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger des rayons du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50 ° C. Tenir à l'écart des sources de chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues ou de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Assurer la mise à la terre des conteneurs, des tuyaux et de l'équipement. Évitez l'accumulation de charges électrostatiques. Tenir à l'écart des matières incompatibles (voir la SECTION 10.5).

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations autres que celles indiquées dans la SECTION 1.2 sont fortement déconseillées. Lisez attentivement les instructions d'installation de la cartouche avant de l'utiliser. Le stockage et la manipulation du produit destiné à être utilisé avec une cartouche de gaz et le conteneur approprié doivent être conformes aux normes de référence relatives au transport de marchandises dangereuses et, de manière particulière, aux instructions d'emballage.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

L'accumulation de vapeurs dans des zones confinées peut provoquer une asphyxie à cause d'un manque d'oxygène. Maintenir la concentration en oxygène supérieure à 17% (valeur normale = 20,9%). Veuillez également vous reporter aux limites d'exposition professionnelle indiquées ci-dessous.

Monoxyde de carbone    ACGIH - MPT (8 heure)    = 25 ppm.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Les équipements de protection individuelle doivent être utilisés après une évaluation des risques conformément aux exigences du décret législatif n° 81/2008. Dans tous les cas, veuillez consulter votre fournisseur avant de prendre une décision finale concernant les équipements de protection à adopter.

Mesures d'ordre technique appropriées

Pas de données disponibles

Equipement de protection individuelle



- Protection des yeux et du visage : Protection oculaire appropriée: Porter des lunettes de protection avec protection. En cas de risque thermique (gelures) dû à des jets de produit liquide, porter un écran facial ou une visière pour la protection contre les éclaboussures [réf. EN 166].
- Protection de la peau : Protection des mains: Portez des gants antistatiques et très résistants à l'abrasion pour vous protéger des risques mécaniques. [réf. EN 388 Standard]. En cas de risque thermique (gelures) dû à des jets de produit liquide, porter des gants thermo-isolants [réf. Norme EN 511]. Remplacez immédiatement les gants contaminés ou cassés. Protection du corps: Porter des vêtements de travail complets (appropriés pour couvrir également les membres supérieurs et inférieurs) présentant des caractéristiques antistatiques et anti-feu [réf. EN 340 Standard].
- Protection respiratoire : Appareil de protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un masque complet avec filtre pour vapeurs organiques [réf. EN 136 Standard]. En cas d'intervention dans des zones où la présence de gaz est élevée/par exemple des zones confinées), porter un appareil respiratoire autonome [réf. EN 529].

### Contrôles liés à la protection de l'environnement:

Fonctionner conformément à la norme en vigueur (décret législatif n° 152/2006).

## 8.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide incolore sous pression (gaz à 15,6 ° C et 1 bar)
Couleur :	Incolore
Odeur :	Gaz combustibles typiques aux odeurs
Seuil olfactif :	N-butane: 2,9 - 14,6 mg/m <sup>3</sup>
pH :	non applicable en raison des caractéristiques du produit
Point de fusion/point de congélation :	<130° C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	-0.5 °C
Point d'éclair :	-74 °C
Taux d'évaporation :	S'évapore rapidement dans l'atmosphère et provoque un refroidissement brutal des surfaces avec lesquelles il entre en contact.
Inflammabilité (solides, Gaz):	Gaz extrêmement inflammable (à 20 °C et 101,3 Kpa)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Le mélange gaz / air peut exploser si la concentration de gaz se situe entre les limites inférieures (LIE) et les limites supérieures (LSE) d'explosivité n-butane: LIE = 1.8% --- LSE = 8.4% isobutane: LIE = 1.8% --- LSE = 9.8% propane: LIE = 2.2% --- LSE = 10%
Pression de vapeur :	n-butane: 1820 mmHg à 25 °C isobutane: 2611 mmHg à 25 °C propane: 7150 mmHg à 25 °C
Densité de vapeur :	n-butane: 2,07 (air=1) isobutane: 2,07 (air=1) propane: 1,56 (air=1)
Densité relative :	n-butane: 0,6 (eau=1) isobutane: 0,6 (eau=1)

Solubilité(s) :	propane: 0,5 (eau=1) Dans l'eau: n-butane: 61,2 mg/L à 25 °C isobutane: 48,9 mg/L à 25 °C propane: 62,4 ppm à 25 °C Soluble dans l'éther et le chloroforme Log K <sub>ow</sub> = 2,36 - 2,89
Coefficient de partage: n-octanol/eau (journal KOC) :	
Température d'auto-inflammabilité :	405 °C
Température de décomposition :	Non testé sur le produit
Viscosité :	n-butane: 0.30 cSt à 20 °C (liquide) propane: 0.20 cSt à 20 °C (liquide)
Propriétés explosives :	Les vapeurs peuvent former une brume explosive avec l'air.
Propriétés comburantes :	Non oxydant

## 9.2. Autres informations de sécurité

-Température critique:  
N-butane: 153,2 °C  
Isobutane: 134,69 °C  
Propane: 96,81 °C  
-Pression critique:  
Butane: 35,7 atm  
Isobutane: 35,82 atm  
Propane: 42,01 atm

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun risque particulier de réactivité avec d'autres substances dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air, en particulier dans les zones confinées. Le contact avec des oxydants forts (hypochlorites, nitrates, perchlorates, permanganates et dichromates) et des halogènes peut provoquer des réactions fortement exothermiques et entraîner une explosion. Le produit peut également réagir violemment avec des substances oxydantes (peroxydes, dioxyde de chlore, dioxyde d'azote). Un échauffement important des conteneurs (par exemple en cas d'incendie) entraîne une forte augmentation du volume et de la pression du liquide, ce qui peut provoquer l'explosion du conteneur.

### 10.4. Conditions à éviter

Ne pas exposer aux rayons du soleil et à des températures supérieures à 50 °C. Éviter le contact avec les sources de chaleur, les surfaces chaudes, les étincelles, les flammes nues et toute autre source d'inflammation. Évitez l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas percer/brûler les récipients) même après usage. Ne pas vaporiser sur des flammes nues ou sur une autre source d'inflammation. Éviter le contact avec des matières incompatibles (voir la SECTION 10.5).

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants, halogènes et substances oxydantes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut entraîner la libération de CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone), de gaz asphyxiant et de CO (monoxyde de carbone), un gaz hautement toxique.

### 10.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Toxicité orale aiguë

#### Données sur le mélange

Pas de données disponibles

## Substances

Pas de données disponibles

### 11.2. Toxicité cutanée aiguë

#### Données sur le mélange

Pas de données disponibles

## Substances

Pas de données disponibles

### 11.3. Toxicité aiguë par inhalation

#### Données sur le mélange

Espece : Rat  
Sexe : M/F  
Directives : Pas de données disponibles  
Voie d'administration : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/valeur : 15  
Durée d'exposition/unité : min

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:	-	=	800000	ppm; = 14442738 mg/m <sup>3</sup> = 1443 mg/l [données sur le propane]

Conclusion : Remarque sur la substance: Le gaz de pétrole liquéfié est hautement inflammable à la température ambiante et à la pression normale et peut former des mélanges explosifs avec l'air. Par conséquent, les expériences sur les effets possibles d'une toxicité aiguë par les voies orale et cutanée ne sont ni pratiques ni importantes.

Espece : homme - population générale  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Pas de données disponibles  
Voie d'administration : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
-	-	-	-	-

Conclusion : Une concentration égale à 100,000 ppm (10%) provoquait une légère irritation des yeux, du nez et des voies respiratoires ainsi que de légers vertiges en quelques minutes.

## Substances

Pas de données disponibles

### 11.4. Corrosion cutanée

#### Données sur le mélange

Type de test : Pas de données disponibles  
Espece : Pas de données disponibles  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-	-	-	-

Conclusion : Le gaz de pétrole liquéfié est hautement inflammable à la température ambiante et à la pression normale et peut former des mélanges explosifs avec l'air. Par conséquent, les expériences sur les effets possibles de la corrosion/irritation de la peau ne sont considérées ni

pratiques ni importantes. Des études dose-réponse effectuées chez l'homme ont montré que le propane et le butane ne sont pas irritants ni corrosifs pour la peau et les muqueuses. Le contact du gaz liquéfié avec la peau peut provoquer des engelures.

**Substances**

Pas de données disponibles

**11.5. Lésions oculaires**

**Données sur le mélange**

- Type de test : Pas de données disponibles
- Espece : Pas de données disponibles
- Sexe : Pas de données disponibles
- Directives : Pas de données disponibles
- Type de méthode : Pas de données disponibles
- Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-	-	-	-

Conclusion : Le gaz de pétrole liquéfié est hautement inflammable à la température ambiante et à la pression normale et peut former des mélanges explosifs avec l'air. Par conséquent, les expériences sur les effets possibles de la corrosion/irritation des yeux ne sont ni pratiques ni importantes. Le contact du gaz liquéfié avec les yeux peut provoquer des engelures.

**Substances**

Pas de données disponibles

**11.6. Sensibilisation de la peau**

**Données sur le mélange**

- Espece : Pas de données disponibles
- Sexe : Pas de données disponibles
- Directives : Pas de données disponibles
- Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
- Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
- Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
-	-	-

Conclusion : Le gaz de pétrole liquéfié est hautement inflammable à la température ambiante et à la pression normale et peut former des mélanges explosifs avec l'air. Par conséquent, les expériences sur les effets possibles d'une sensibilisation respiratoire ou cutanée ne sont ni pratiques ni importantes.

**Substances**

Pas de données disponibles

**11.7. STOT RE**

**Données sur le mélange**

Pas de données disponibles

**Substances**

Pas de données disponibles

**11.8. STOT SE**

**Données sur le mélange**

- Titre : Pas de données disponibles
- Espece : Pas de données disponibles
- Sexe : Pas de données disponibles
- Voie d'aministration : Pas de données disponibles
- Specific effects : Pas de données disponibles



Directives	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur	:	Pas de données disponibles
Conclusion	:	Aucun effet STOT dû à une seule exposition n'est connu pour le produit.
Executive summary	:	Pas de données disponibles

#### Substances

Pas de données disponibles

#### 11.9. STOT RE

##### Données sur le mélange

Especce	:	Pas de données disponibles
Sexe	:	Pas de données disponibles
Voie d'aministration	:	Pas de données disponibles
Target organ of toxicity	:	Pas de données disponibles
Exposure duration	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité	:	Pas de données disponibles
Frequency of treatment	:	Pas de données disponibles
Frequency of treatment/unit	:	Pas de données disponibles
Concentration	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Conclusion
	Le gaz de pétrole liquéfié est hautement inflammable à la température ambiante et à la pression normale et peut former des mélanges explosifs avec l'air. Par conséquent, les expériences sur les effets possibles d'une toxicité chronique par les voies orale et cutanée ne sont ni pratiques ni importantes. Au cours d'une étude menée pendant une période d'une semaine sur des rats mâles et femelles, aucun effet neurologique, hématologique ou clinique n'a été observé. À des doses égales à 12,000 ppm, les animaux mâles ont présenté une perte de poids de 25% au cours de la première semaine d'exposition (CMENO = 12,000 ppm/21,641 mg/m3) [données sur le propane].

#### Substances

Pas de données disponibles

#### 11.10. Carcinogénicité

##### Données sur le mélange

Type de test	:	Pas de données disponibles
Especce	:	Pas de données disponibles
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles
Voie d'aministration	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
-	-	-	-	-

Conclusion : Aucune preuve connue de la cancérogénicité des principaux composants du gaz de pétrole liquéfié. En outre, le produit contient moins de 0,1% de 1,3-butadiène.

#### Substances

Pas de données disponibles

#### 11.11. Toxicité pour la reproduction et le développement

##### Données sur le mélange

Type de test	:	Pas de données disponibles
Especce	:	Rat

Sexe : M/F  
 Directives : Pas de données disponibles  
 Voie d'administration : Inhalation  
 Durée d'exposition/valeur : 13 semaines, 6 heures/g., 5 jours/semaines  
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles  
 Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEC:	-	=	10000	ppm

Conclusion : aucun effet sur le cycle menstruel, la spermatogenèse, le nombre de spermatozoïdes et la motilité.  
 Remarque sur la substance: La plupart des études menées n'ont montré aucun effet toxique sur la fertilité et le développement embryo-fœtal.

Type de test : Pas de données disponibles  
 Espece : Rat  
 Sexe : M  
 Directives : Pas de données disponibles  
 Voie d'administration : Inhalation  
 Durée d'exposition/valeur : 2 semaine avant l'accouplement et 28 jours (minimum) pendant l'accouplement; F, 2 semaines avant l'accouplement, 0-19 jours de gestation, 6 heures/jours, 5 jours/semaines  
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles  
 Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CSENO (toxicité pour le développement)	-	=	16000 ppm / 19678 mg/m <sup>3</sup> air	-
CSENO (toxicité maternelle)	-	=	16000 ppm / 19678 mg/m <sup>3</sup> air	-

Conclusion : Pas d'effet de toxicité systémique à la concentration la plus élevée testée [données sur l'éthane].  
 Aucun effet sur le développement [données sur l'éthane].

## Substances

Pas de données disponibles

### 11.12. Génotoxicité

#### Données sur le mélange

Type de test : Pas de données disponibles  
 Espece : Pas de données disponibles  
 Sexe : Pas de données disponibles  
 Directives : Pas de données disponibles  
 Type de méthode : Pas de données disponibles  
 Voie d'administration : Pas de données disponibles  
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles  
 Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Cytotoxicité/Toxicité	Opérateur	Valeur	Unité
-	-	-	-	-	-

Conclusion : Aucune preuve connue de mutagénicité des cellules germinales à partir des composants principaux du gaz de pétrole liquéfié. De plus, le produit contient moins de 0,1% de 1,3-butadiène. In vitro - Test d'Ames (salmonella typhimurium) négatif [données sur le propane].  
 In vivo - Test du micronoyau (rat) négatif.

## Substances

Pas de données disponibles

### 11.13. Génotoxicité in vitro

#### Données sur le mélange

Pas de données disponibles

## Substances

Pas de données disponibles

### 11.14. Sensibilisation respiratoire

#### Données sur le mélange

Pas de données disponibles

## Substances

Pas de données disponibles

### Informations complémentaires

Danger en cas d'aspiration:

Non applicable au produit.

Toxicocinétique, métabolisme et distribution:

Les études toxicocinétiques ont révélé comment les alcanes à chaîne courte (C1-C4), qui à la température ambiante sous forme de vapeur, ont un faible potentiel d'absorption et sont rapidement expirés s'ils sont absorbés.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Le gaz de pétrole liquéfié est hautement inflammable à la température ambiante et à la pression normale; il est formé de substances gazeuses qui sont principalement distribuées dans l'air plutôt que dans l'eau, les sédiments et le sol. Ces constituants n'ont pas d'effets néfastes sur la vie aquatique.

#### Toxicité aquatique court terme

##### Données sur le mélange

Animaux/Categorie : invertébrés  
Espece : Daphnia magna  
Durée du test : 48  
Unité : h  
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	14,22	mg/l [données sur le butane]

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Poisson  
Espece : Pas de données disponibles  
Durée du test : 96  
Unité : h  
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	24,11	mg/l [données sur le butane]

Remarques : Pas de données disponibles

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique:

Le gaz de pétrole liquéfié peut contribuer à la formation d'ozone au niveau du sol. Cependant, la formation d'ozone photochimique dépend d'une interaction complexe avec d'autres polluants atmosphériques ainsi que des conditions environnementales.

Dégradation biotique:

Des études menées sur une substance similaire ont révélé une biodégradabilité de 100% en 16 jours [données sur l'éthane].

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sur la base de la valeur estimée du coefficient de partage/n-octanol/eau du gaz de pétrole liquéfié (log Pow = 1,09 - 2,8), le produit ne se bioaccumule pas.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Les tests d'absorption standard ne peuvent pas être appliqués au gaz de pétrole liquéfié (substance UVCB). Cependant, à la température ambiante et à la pression normale, il est constitué de substances gazeuses, qui sont principalement distribuées dans l'air, plutôt que dans l'eau, les sédiments et le sol.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances composant le produit ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB énumérés à l'annexe XIII du règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH).

### 12.6. Autres effets néfastes

Le gaz de pétrole liquéfié peut contribuer à la formation d'ozone dans l'atmosphère.

### 12.7. Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination des produits/emballages

Le produit confère des propriétés dangereuses aux déchets contenant des résidus de GPL en raison de l'inflammabilité des gaz et de la possibilité de formation d'atmosphères explosives. Il est donc obligatoire de prendre toutes les mesures et précautions nécessaires pour éviter de disperser le produit dans l'air. Ne jetez pas le produit dans le système d'égout, dans l'environnement ou dans les eaux usées. Ne pas percer ou incinérer le ou les contenants. Le produit et les emballages contaminés doivent être éliminés conformément au décret législatif n ° 152/2006 par le biais d'installations qualifiées et agréées pour le traitement des déchets inflammables. Code CER potentiellement applicable: 16 05 04 «Gaz dans des récipients sous pression (halons inclus), contenant des substances dangereuses».

### 13.2. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre (ADR/RID)	Transport fluvial (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
<b>14.1.</b> Numéro ONU	2037	-	2037	2037
<b>14.2.</b> Nom d'expédition des Nations unies	RÉCIPIENTS DE FAIBLE CAPACITÉ CONTENANT DU GAZ (CARTOUCHES À GAZ), sans dispositif de détente, non rechargeables	-	RÉCIPIENTS DE FAIBLE CAPACITÉ CONTENANT DU GAZ (CARTOUCHES À GAZ), sans dispositif de détente, non rechargeables	RÉCIPIENTS DE FAIBLE CAPACITÉ CONTENANT DU GAZ (CARTOUCHES À GAZ), sans dispositif de détente, non rechargeables
<b>14.3.</b> Classe(s) de danger pour le transport				
Classe ou division	2	-	2	2
Étiquette (s) de danger				
<b>14.4.</b> Groupe d'emballage	-	-	-	-

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID: -

Code IMDG: Le produit n'est pas un polluant marin

ICAO/IATA: -

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID:

Code de classification: 5F

Étiquette de danger: 2.1

Code IMDG:

Étiquette de danger: 2.1  
Numéro EMS: FD, SU  
ICAO/IATA:  
Étiquette de danger: 2.1  
Instructions d'emballage: Y203 (quantités limitées)  
Instructions d'emballage: 203  
ERG: 10L  
EQ: E0.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

ADR/RID: -  
Code IMDG: -  
ICAO/IATA: -

#### 14.8. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Décret législatif n° 81/2008 - loi consolidée sur la sécurité des lieux de travail.  
Décret législatif n° 152/2006 - Protection de l'eau (titre III) et des déchets (titre IV).  
Décret législatif n° 334/99 - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant certaines substances dangereuses.

**Règlement** : Tableaux des maladies professionnelles

Substance	CAS	TMP N°
Petroleum gases, liquefied	68476-85-7	RG: 84

RG 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du produit n'a été réalisée.

#### 15.3. Informations complémentaires

Le produit ne contient pas:  
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) soumises à autorisation.  
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) soumises à une procédure d'autorisation (Annexe XIV).  
Substances soumises à une procédure de restriction (annexe XVII).  
Conformément au règlement CE n° 1907/2006 (REACH).

### SECTION 16: Autres informations

Date de création : 31/10/2019  
Date de version : 31/10/2019  
Date d'impression : 31/10/2019

#### 16.1. Indication des changements

Révision de la fiche de données de sécurité:  
La version précédente de ce document a été mise à jour conformément aux dispositions prévues par l'annexe II du règlement CE n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié par le règlement (UE) 2015/830 du 28 mai .

#### 16.2. Légende des abréviations et acronymes

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux.  
ADR: accord européen relatif au transport international de marchandises par route.  
CAS Chemical Abstracts Service.  
CER: Catalogue européen des déchets.  
CLP: Classification, étiquetage et emballage.  
EINECS: inventaire européen des substances chimiques existantes.  
IATA: Association internationale du transport aérien.  
OACI: Organisation de l'aviation civile internationale.  
Code IMDG: Marchandises dangereuses maritimes internationales. LC: concentration en letal.  
CMENO: concentration minimale avec effet nocif observé.  
NOAEC: Pas de concentration d'effet négatif observée.  
PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique.

REACH: enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques.  
RID: règlement concernant les transports internationaux ferroviaires de marchandises.  
STEL: Limite d'exposition à court terme.  
TLV: Valeur limite de seuil.  
TWA: Poids total moyen  
vPvB: Très persistant, très bioaccumulable.

### 16.3. Références bibliographiques et sources de données

Règlement CE n ° 1272/2008 (CLP) (et ses modifications et adaptations ultérieures).  
Règlement CE n ° 1907/2006 (REACH) (et ses modifications et adaptations ultérieures).  
FDS fournisseurs de matières premières.

### 16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

Pas de données disponibles

### 16.5. Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H220	Flam. Gas 1	Gaz extrêmement inflammable.
H280	Gaz liquéfie	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

### 16.6. Conseils de formation

Pas de données disponibles

### 16.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.